

développement; il manifestait en outre son désir d'appuyer les institutions régionales et d'amplifier l'impact de ses dépenses au titre de l'aide en s'efforçant d'exercer une certaine influence au sein des institutions internationales pour les amener à adopter des orientations qu'il estime souhaitables. Au cours de la prochaine année financière la part des décaissement multilatéraux atteindra 32% du total des allocations, soit 302.4 millions de dollars.

Pour accroître sa souplesse d'action et ses possibilités d'innovation, le Canada a développé deux autres voies de coopération au développement, soit les programmes spéciaux de l'ACDI (notamment, le programme des organisations non gouvernementales) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Les organisations non gouvernementales apportent un complément indispensable aux efforts officiels du Gouvernement en assurant un contact direct entre les peuples et en mobilisant des appuis en faveur d'objectifs de développement qui, autrement, risqueraient d'être laissés de côté. De même, le CRDI aide à combler une lacune en favorisant, dans les pays en voie de développement, la création d'installations et de compétences dans le domaine de la recherche et du développement et en les adaptant aux conditions particulières de chaque pays. La subvention annuelle que l'ACDI accorde au Centre a augmenté considérablement, soit de 19 millions de dollars en 1974-1975 à 27 millions pour l'année financière débutant le 1er avril.

rammes bilatéraux

Les pays qui reçoivent actuellement de l'aide du Canada sont choisis en fonction de divers facteurs d'ordre financier, économique, politique, historique et commercial. La majeure partie des fonds bilatéraux, soit 80%, est allouée à certains "pays de concentration" selon les trois principes suivants: 1) plus les fonds canadiens affectés à un pays en développement sont élevés, plus ils sont susceptibles d'avoir une incidence durable; 2) ce serait un cauchemar administratif que de vouloir, en termes relatifs, traiter tous les pays en voie de développement sur un même pied; 3) de toute façon, le Canada n'a pas les moyens de satisfaire tous les besoins légitimes de tous les pays en voie de développement.

Depuis 1972, comme nous l'avons mentionné, l'ACDI intensifie ses efforts en vue d'aider les pays qui sont au bas de l'échelle du développement, ceux qu'on appelle les pays "les moins développés".

Le volume d'aide qu'un pays reçoit est déterminé d'abord par le fait qu'il a ou n'a pas le statut de pays de concentration et ensuite par une évaluation soignée de plusieurs facteurs, dont les plus importants sont: 1) la situation de sa balance des